



Cher(e) collègue,

La campagne d'accès à la Hors Classe va commencer dans ton établissement, tu peux consulter le BIR n° 17 du 11/01/16 afin d'en connaître les modalités.

Depuis la campagne d'accès à la Hors Classe de 2014, grâce aux nombreuses actions menées par le SNEP FSU, les orientations ministérielles ont été infléchies vers le principe selon lequel « **tous les professeurs du second degré ont vocation à atteindre la hors-classe en fin de carrière** ». Nous siègerons en CAPA avec l'idée d'atteindre cet objectif.

Nous t'invitons dès maintenant à vérifier ou compléter tes différentes compétences ou expériences professionnelles sur i-prof afin qu'elles soient prises en compte dans la constitution de ton dossier de carrière.

Ton dossier doit **impérativement être terminé au plus tard le vendredi 29 janvier**.

Si tu constates des erreurs sur le dossier, il faut saisir le rectorat par le biais de la messagerie I-Prof ; en conserver une copie et vérifier que les modifications sont bien prises en compte. N'hésite pas à utiliser le courrier et à adresser toutes pièces justificatives, notamment pour les enseignants affectés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. La note de service ministérielle pousse à valoriser plus particulièrement les enseignants exerçant leurs fonctions dans les établissements classés REP +.

A partir du lundi 1^{er} février et jusqu'au jeudi 11 février, ton chef d'établissement et l'inspecteur porteront un avis sur ta carrière. Quatre avis sont possibles : défavorable, honorable, très favorable et exceptionnel.

Nous te conseillons de prendre rendez-vous (avant le 11/02/16) avec ton chef afin de discuter de l'avis qu'il compte t'octroyer. N'hésite pas non plus à solliciter les IA-IPR afin de parler de l'avis qu'ils vont te donner.

Encore une fois attention aux dates : au-delà du 11/02 les chefs et les IA-IPR ne pourront plus modifier leur avis.

A partir du 7 avril, les avis seront consultables sur i-prof.

Attention : la consultation est affichée pendant un laps de temps souvent très court, et peu avant la CAPA. Si tu constates des anomalies, n'oublies pas d'en faire une copie écran, d'y joindre tes remarques et contestations éventuelles, et de nous l'adresser afin que nous puissions te défendre lors de la CAPA.

Enfin, sans un double avis exceptionnel (chef et IA-IPR) l'accès à la Hors Classe est très difficile, voire impossible.

Julien Duris pour les commissaires paritaires SNEP FSU

Julien.duris@ac-lyon.fr